

*Santé et l'environnement*

L'article 3(1) du bill C-25 m'inspire certains doutes. J'espère que les députés ne me jugeront pas frivole. On y lit:

Lorsque le ministre...

Il s'agit du ministre de l'Environnement.

... ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social soupçonne qu'une substance pénètre ou est susceptible de pénétrer dans l'environnement en une quantité ou concentration ou dans des conditions qui peuvent mettre en danger la santé ou l'environnement, il peut a) recueillir des données...

L'article dit que ces substances ne doivent pas être utilisées. Le bill dit: «Lorsque le ministre... soupçonne qu'une substance pénètre ou est susceptible de pénétrer...» Qu'est-ce que cela veut dire? Que doit-il se passer avant que quelqu'un soupçonne qu'il se passe quelque chose? L'ancien ministre de l'Environnement, l'hon. Jack Davis, a déclaré dans un discours le 24 avril 1974, comme en témoignage la page 1730 du hansard:

Nous avons besoin de ces renseignements de toute urgence, des centaines de nouveaux produits chimiques étant littéralement injectés dans notre environnement local, chaque année. Certains devraient être retirés de la circulation. Mais beaucoup d'autres pourraient être interceptés à l'avenir. Cela est préventif. C'est l'opération préventive précieusement mise en relief par notre nouvelle loi sur les contaminants de l'environnement.

Moi-même et beaucoup de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre voulons appuyer le prétendu principe de ce bill, mais nous ne le pouvons, parce qu'il renferme un trou assez grand pour y faire passer un camion. Le bill a tellement de lacunes qu'il est presque impossible au gouvernement de savoir quelles sont ces 50, 100 substances ou plus qu'on produit chaque année, et le gouvernement ne peut agir que s'il soupçonne qu'une substance pourrait nuire à l'environnement. C'est seulement alors qu'il peut faire enquête. C'est le point que je voulais faire valoir. Comment appeler ce bill une loi préventive? Je vois le député d'en face rire sous cape. Il n'y a pas de quoi rire. Les Japonais riraient-ils, eux qui ont été empoisonnés par la pollution industrielle qui a fait des ravages pendant des années parce que personne n'a fait de tests au préalable? Je sais que le ministre n'y voit pas matière à rire; je regrette que le député d'en face ne puisse avoir la même attitude.

Si ce bill doit être préventif, alors, bonté divine, pourquoi y insérer une disposition obligeant les fabricants à soumettre des renseignements à l'examen du gouvernement? Son organisme serait alors en mesure de soupçonner qu'une certaine substance est dangereuse pour l'environnement. Je reconnais parfaitement ce qu'une telle disposition imposerait à l'industrie. J'aimerais toutefois citer ce qu'a dit le ministre de l'Environnement au sujet du bill, le 29 novembre, comme en fait foi la page 1815 du hansard:

... je dois rendre hommage aux fabricants qui ont déjà fourni des renseignements au ministère sur la nature des nouvelles substances qu'ils avaient l'intention de lancer sur le marché. Déjà ils collaborent, parce qu'ils se rendent compte qu'au fond, il vaut mieux prévenir que guérir.

Il semble donc que certains fabricants collaborent déjà, mais j'ignore en vertu de quel régime. Je suis convaincu que les fabricants sont disposés à le faire; on nous dit que certains d'entre eux informent déjà le gouvernement des substances qu'ils produisent. Mais à moins que le gouvernement ne sache au juste quoi chercher à mesure que ces substances sont produites, à moins qu'il ne sache lesquelles soupçonner, nombre d'entre elles s'infiltreront dans notre environnement à son insu. Il ne le saura qu'après

[M. Fraser.]

coup. Voilà où je veux en venir. Ce n'est pas difficile à comprendre.

Personne n'est parfait. Voilà mon ami d'en face qui sourit encore. Je n'ai jamais dit que le gouvernement était parfait. Je ne le critique pas parce qu'il n'est pas parfait. D'autre part, le 24 avril, le ministre de l'Environnement à l'époque adressait ces paroles réconfortantes aux Canadiens au sujet de la mesure à l'étude. Il disait, comme en fait foi le hansard à la page 1748:

Il assurera une analyse minutieuse des substances artificielles avant qu'elles soient produites au pays et vendues à un public sans méfiance.

Ce n'est pas vrai. C'est sans doute ce qu'on espère, mais cela ne se produira pas grâce au bill. Et le ministre d'ajouter:

● (2050)

Le but est de repérer bien à l'avance les substances artificielles ou non naturelles. Il faut éviter de les vendre et de les répandre en grandes quantités dans tout le pays, avant d'en connaître les effets écologiques possibles. Il faut les contrôler soigneusement avant qu'elles ne soient trop répandues et que les frais de récupération et de recyclage ne soient trop élevés.

Je suis parfaitement d'accord avec cette affirmation. Tous les députés doivent l'être. Ce bill n'atteindra toutefois pas ce but. Il ne prévoit pas le contrôle des substances sauf si un accident fait penser au ministre ou à des ministres qu'il y a quelque chose qui ne va pas. A propos du bill C-3, qui est en substance le même que celui-ci, l'ancien ministre a également dit ceci le 24 avril 1974:

Le bill C-3 vise à enrayer la pollution avant qu'elle ne commence. Notre nouvelle loi sur les contaminants de l'environnement vise à prévenir plutôt qu'à guérir.

Ce n'est pas la faute du ministre actuel si ces paroles ont été prononcées. Cependant, je répondrai qu'en l'absence de différences profondes entre l'ancien bill C-3 et le bill C-25, cette déclaration n'est que baliverne. Il est temps que les Canadiens se rendent compte qu'il est bien facile de publier des communiqués sur une loi sur l'environnement et de parler de prévention en termes rassurants. Mais quand la teneur de la loi ne correspond pas à ce qu'on promet, c'est que le législateur trompe le public. Et, en fin de compte, c'est lui-même qu'il dupe. Je ne vois pas du tout pourquoi les députés seraient dupés ce soir.

Le ministre n'aime peut-être pas ce que je dis. Qu'elle lise la loi elle-même. Qu'elle ne se fie pas à ce que je dis. Si le langage juridique lui crée quelque difficulté, qu'elle s'adresse au solliciteur général (M. Allmand), qui est présent ce soir. Je suis ravi de le voir ici. Je constate qu'il écoute attentivement ce que je dis, et cela me fait bien plaisir. Il n'y a aucun doute que le gouvernement propose le bill dans une intention très louable. Je devine ce qui s'est passé; le ministère de l'Environnement a découvert une faille dans la structure globale de la législation canadienne sur l'environnement.

Je dois dire qu'avec beaucoup d'autres, j'ai, dans une humble mesure, hâté l'avènement de certaines de nos lois sur les questions écologiques. Je rends hommage à tous ceux qui ont travaillé à mettre les problèmes en lumière et à préparer un projet de loi pour y remédier. Il est cependant inacceptable que, dans une question aussi grave, on se fasse croire ou l'on fasse croire aux autres qu'un défaut fondamental du bill sert le but qu'on se propose. Je reviens sur le discours de l'ancien ministre de l'Environnement, à la page 1729 du hansard du 24 avril 1974: